

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)**

**MEMOIRE DE MAITRISE ES - SCIENCES ET TECHNIQUES  
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES  
( S.T.A.P.S.)**

**THEME :**

**LA FORMATION DES JEUNES BASKETTEURS DANS  
LES CENTRES DE BASKET :  
CAS DE QUELQUES CENTRES A DAKAR, THIES ET MBOUR**

**Présenté et soutenu par :  
Richard NDIONE**

**Sous la Direction de :  
M. Seydou SANO  
Professeur à l'INSEPS**

**Année universitaire 2007-2008**

# DEDICACES

Je dédie ce travail à :

- Mon défunt père Claude François NDIONE Que la vierge Marie vous accueille au Paradis.
- Ma très chère maman Hélène Ndiaré NDIONE
- Ma tante Marie Louise NDIONE et ma grand-mère Marie .M. FAYE
- Mes frères et sœurs : Léopold, Gérard, Alexandre, Constance, Bernadette. Que Dieu guide leur pas vers le chemin de la réussite
- Tous mes cousins et cousines. Je souhaite à chacun de réussir dans la voie qu'il s'est tracée.
- Mes oncles : Alexandre, Victor, Eugène et leurs familles. Qui sont toujours prêts à m'aider sur le plan financier et surtout à me donner des conseils. Que Dieu vous bénisse et vous accorde longue vie.
- Mes amis et frères : Michel REBEIZ, Louis Mbagnick SECK, Souahibou DIAKHATE Urbain D .NDIONE
- Adja Yacine KANE et Toute la famille GUEYE
- A Tout mes amis d'enfance à THIES (THIONAKH)
- A mes amis et frères Pape Magueye BA, Badou BA, Aly.G. MBOUP
- Vous tous que je porte profondément dans mon cœur.

# REMERCIEMENTS

Dieu de miséricorde et d'amour, je vous remercie pour toutes les grâces dont vous m'avez comblées. Faites que je puisse, à mon tour, partager vos dons avec les autres. Qu'il en soit ainsi!!!

Mes remerciements vont également à :

- Monsieur Seydou SANO: mon directeur de mémoire pour avoir accepté de diriger ce travail de recherche mais aussi pour son abnégation, son soutien moral et sa disponibilité malgré ses nombreuses sollicitations.
- Tous les entraîneurs et dirigeants des centres de basket pour leur disponibilité, leur compréhension, les informations précieuses fournies sans lesquelles ce document ne pourrait voir le jour. Encore une fois merci.
- Mes professeurs à l'INSEPS : pour leurs soutiens et conseils
- Tout le personnel administratif et technique de l'INSEPS
- Aux bibliothécaires de l'INSEPS Grégoire et Anastasie.
- Tous les étudiants de l'INSEPS spécialement mes camarades de promotion pour qui j'ai beaucoup d'estime.
- Vous qui avez contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Merci infiniment !!!!

# RESUME

Notre analyse qui porte sur la formation du jeune basketteur dans les centres de basket nous a permis de parcourir l'encadrement technique et administratif de ces derniers. C'est ainsi qu'elle nous a permis d'étudier quelques profils possibles au niveau des centres de formation de basket ; notamment du profil de l'entraîneur, des problèmes rencontrés dans l'exercice de leurs fonctions, de l'organisation des compétitions, mais aussi de leurs rapports avec la fédération Sénégalaise de Basket-ball, pour ne citer que cela.

Ainsi nous avons administré un questionnaire aux dirigeants et aux entraîneurs des centres pour recueillir des informations relatives à l'exercice de leurs fonctions et les problèmes rencontrés. Les résultats obtenus sont regroupés sous forme de tableaux suivis de commentaires.

D'une manière générale, notre étude nous a permis de mettre en exergue des informations riches et bénéfiques. Elle nous a permis de déceler quelques problèmes qui entravent la pratique du basket dans les centres.

Sur ce nous avons esquissé quelque solutions et perspectives pour contribuer à la réflexion sur le rayonnement et le développement du basket au Sénégal.

# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I: REVUE DE LITTERATURE</b>	
<b>I.1 HISTORIQUE DU BASKET BALL.....</b>	<b>4</b>
I.1. 1 HISTORIQUE LOINTAINE ET LEGENDES.....	4
I.1. 2 LE BASKET BALL MODERNE.....	5
I 2.1. Invention du jeu.....	5
I.2.2. Expansion dans le monde.....	6
I.2.3. Historique du basket au Sénégal.....	6
<b>II. ORGANISATION DU BASKET .....</b>	<b>7</b>
II 1LES FEDERATIONS INTERNATIONALES.....	7
II.1.1.La fiba.....	7
II.1.2.La fiba Afrique.....	8
II.2 LA FEDERATION SENEGALAISE DE BASKET-BALL.....	9
II.2.L'organisation et fonctionnement.....	9
II.2.2 La délégation de pouvoir.....	10
<b>III LA FORMATION .....</b>	<b>11</b>
III.1. Le cadre de la formation.....	11
III.2 Les personnes concernées.....	12
III.2.1La formation des techniciens de l'animation et de l'entraînement sportif.....	12
III.2.2. La formation permanente.....	13
III.2.3 La formation des jeunes basketteurs.....	13

<b>IV.L'EQUIPEMENT ET LE MATERIEL SPORTIF.....</b>	<b>14</b>
IV.1. Les infrastructures.....	14
IV.2. Le matériel nécessaire pour la pratique du basket- Ball.....	14
<b>V. LES CENTRES OU ECOLES DE BASKET.....</b>	<b>15</b>
V.1.Historique des écoles de sport de basket au Sénégal.....	15
V.2.Aspect juridique des centres ou écoles de basket.....	16
<b>CHAPITRE II: METHODOLOGIE</b>	
II.1.DEFINITION.....	18
II.2.La population de l'enquête et les instruments de collecte des données.....	18
II.2.1.Les sujets .....	18
II.2.2. Les instruments de collecte de données.....	18
II.2.3. La collecte des données.....	19
II.3. Les limites à notre étude.....	19
II.4. Traitement des données.....	19
II.5 les problèmes rencontrés.....	20
<b>CHAPITRE III: PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS</b>	
III.1 Examen des Questions destinées aux dirigeants.....	21
III.2.Examen des Questions destinées aux entraîneurs .....	33
<b>SOLUTIONSETPERSPECTIVES.....</b>	<b>50</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>54</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>58</b>

# SIGLES

A.J.B.S : Association des Jeunes Basketteurs Stadistes

B.C : Basket. Club

C .D.E.P.S : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

C.F.A .M.D Centre de Formation Anne Marie DIOH

E. M.B.C : Entente Mbour Basket Club

F .S.B.B : Fédération Sénégalaise de Basket –Ball

INSEPS : Institut National Supérieure de l'Education Populaire et du Sport

S.T.A.P.S : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

# LISTE DES TABLEAUX

## **A : EXAMEN DES QUESTIONS DESTINEES AUX DIRIGEANTS**

### **Pages**

TABLEAU 1 Aspect juridique des centres de basket.....	21
TABLEAU 2 : La tutelle des centres de basket.....	21
TABLEAU 3 : Le cumul de fonction des encadreurs dans les «écoles de basket ».....	22
TABLEAU 4 : Les sources de motivation des jeunes à l'intégration des centres de basket.....	23
TABLEAU 5 : Les modes d'accès aux centres de basket.....	24
TABLEAU 6 : Tableau récapitulatif des effectifs.....	25
TABEAU 7 : Assurance et pratique.....	25
TABLEAU 8 : Le contrôle médical des joueurs.....	26
TABLEAU 9 : Les problèmes rencontrés dans l'exercice des fonctions administratives.....	26
TABLEAU 9 bis : La nature des problèmes rencontrés.....	27
TABLEAU 10 : La participation aux compétitions .....	27
TABLEAU 11 : Les formules d'organisation des compétitions au niveau des centres de basket.....	28
TABLEAU 12 : Les périodes de compétition au niveau des « écoles de basket ».....	28

TABLEAU 13 : Les appréciations à organisation des compétitions .....	29
TABLEAU 14 Les relations avec la FSBB ou ses structures de démembrement .....	30
TABLEAU 15 : La qualité des relations avec la FSBB .....	30
TABLEAU 16 : Les assistances de la part de la FSBB aux centres de basket.....	31
TABLEAU 16 bis : Les appréciations aux assistantes de la part de la fédération de basket.....	31
TABLEAU 17 : Les satisfactions dans l'exercice des fonctions administratives .....	32
TABLEAU 17bis : Les niveaux de satisfactions dans l'exercice des fonctions administratives.....	32

**B : EXAMEN DES QUESTIONS DESTINEES AUX  
ENTRAINEURS**

TABLEAU 1 : Expérience pratique des entraîneurs .....	33
TABLEAU 2 : Les niveaux de formation scolaire des entraîneurs.....	34
TABLEAU 3 : Les niveaux de qualification des entraîneurs.....	35
TABLEAU 4 : La participation aux sessions de recyclages des entraîneurs .....	36
TABLEAU 4 bis : La fréquence de participation aux sessions de formation.....	37
TABLEAU 5: Les problèmes rencontrés dans l'exercice de fonction d'entraîneur dans les centres de basket.....	38
TABLEAU 5 bis : La nature des problèmes rencontrés.....	38

TABLEAU 6 : Orientations techniques au niveau des centres de basket...	39
TABLEAU 7 : Les satisfactions tirées de l'exercice de fonction d'entraîneur.....	40
TABLEAU 7bis : Les niveaux satisfactions .....	40
TABLEAU 8 : La rémunération des entraîneurs dans les centres de basket.....	42
TABLEAU 9 : Les séances d'entraînement effectuées par semaine .....	42
TABLEAU 10 : Le nombre d'heures d'entraînement par séance .....	44
TABLEAU 11 : L'effectif des joueurs par séance .....	45
TABLEAU 12 : Le nombre de ballons utilisés par séance.....	46
TABLAEU 13:Le nombre de plots utilisés par séances .....	46
TABLEAU 14 : Le nombre de dossards utilisés par séance.....	46
TABLEAU 15 : Les matchs d'entraînement .....	48
TABLEAU 15 bis : Les matchs d'entraînement par années.....	48

# INTRODUCTION

## **INTRODUCTION GENERALE**

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, le sport sous ses multiples formes a toujours occupé une place importante dans nos sociétés. A l'origine, il semble que l'activité sportive avait dans la société traditionnelle un caractère essentiellement ludique. Par le biais des jeux collectifs, le sport était conçu comme un moyen de socialisation de l'individu en développant des vertus comme le courage, la solidarité etc. ...

Aujourd'hui l'activité sportive est un phénomène de société, il est un vecteur d'éducation et de formation mais aussi de gain de popularité et d'argent.

Toutefois la formation occupe une place importante dans les principales préoccupations de notre époque. Présente dans presque tous les secteurs de la vie sociale, elle est au début de toute performance ou compétence quelque soit le domaine d'activité.

Le secteur sportif à l'instar des autres secteurs adhère à cette préoccupation et s'appuie sur des structures spécifiques et parallèles pour s'assurer de la formation des jeunes sportifs.

C'est un processus d'acquisition des bases fonctionnelles relatives à la discipline dans sa pratique.

Le basket-ball ne sera pas en reste ; selon Michel BOUET (1995), « par sa nature, sport conciliant des caractères très divergents, la rapidité demandant de bonnes aptitudes, un terrain relativement réduit où tous les croisements sont possibles, une conception très morale de la non violence d'où un grand contrôle de soi même pour pallier le heurt et l'incertitude », accorde une place importante à la formation.

Au niveau national, le Sénégal a senti la nécessité de privilégier l'éducation et la formation, et donc de voir essentiellement dans le sport un moyen d'éducation et de formation des masses en général, de la jeunesse en particulier.

Cet état d'esprit se traduit par la volonté de l'état à travers la loi portant charte du sport, de laisser la liberté d'association à des particuliers, à des organisations à but d'éducation populaire et sportive, mais en se conformant à des règles préétablies.

Le basket – Ball sénégalais, cette discipline sportive jadis rayonnante au plan africain, nous a valu de prestigieuses performances. Aujourd'hui, le basket ne cesse de gagner de nouveaux adeptes. Pratiqué pour la plus part dans les clubs civils affiliés à la fédération, il connaît de nos jours des structures comme les centres qui participent à la formation du jeune basketteur.

Néanmoins le basket sénégalais, notamment dans la formation des jeunes ne demeure pas moins être confronté à des difficultés.

Qu'en est-il vraiment ?

Ainsi nous porterons notre étude sur la formation des jeunes au niveau des centres de formation pour mettre l'accent sur l'encadrement dans ces centres communément appelés « école de basket ».

Ceci nous mène à l'étude des représentations possibles au niveau de ces centres : notamment,

- ❖ Du profil de l'entraîneur, particulièrement son niveau de formation scolaire, son niveau de qualification d'entraîneur, mais aussi les problèmes liés à l'exercice de ses fonctions
- ❖ Des moyens techniques, financiers, matériels ...

❖ De l'organisation des compétitions

❖ Des relations avec la Fédération Sénégalaise de Basket-ball etc....

Notre analyse portera en premier lieu sur le basket-ball en général, singulièrement sur son historique, son organisation au niveau international et au Sénégal, mais aussi les infrastructures et l'aspect juridique des centres pour ne citer que cela.

Après avoir présagé le but de l'étude nous exposerons la démarche adoptée pour bien la mener.

Nous consacrerons la troisième partie à l'interprétation et à la discussion des résultats de notre étude afin de dégager des solutions et perspectives.

L'objectif de ce travail est d'essayer en tant qu'acteur dans la discipline et étudiant d'un institut de sport et d'éducation populaire et sportive de contribuer à la réflexion sur le rayonnement et le développement du basket au Sénégal. Nous mettrons l'accent sur l'encadrement, pour qu'au sortir de cette étude nous puissions dégager des pistes de réflexions et d'orientations qui pourront éclairer l'un des aspects de la politique sportive au Sénégal

CHAPITRE I :

REVUE DE LITTERATURE

# REVUE DE LITTÉRATURE

## I.1 HISTORIQUE DU BASKET

### I.1.1 HISTORIQUE LOINTAINE ET LEGENDES

Depuis toujours, les historiens sportifs ont fouillé le lointain passé pour trouver des ancêtres à leurs sports favoris. Le basket-ball n'a donc pas manqué de se rechercher des ancêtres dans les civilisations et sous tous les climats.

Dans l'encyclopédie des sports publiée au début du XIXe siècle par l'allemand VEITH, que cite HUGET, (1980) on trouve la relation d'un jeu qui se pratiquait vers 1820 sur les plages de Floride et consistait à envoyer une balle dans un panier fiché sur une perche...Du même auteur l'on signale qu'un peintre flamand, Dietrich de BRUYS, présente en 1610 une toile où il montrait des beaux messieurs et dames occupés à lancer une balle de chiffon dans unealebasse accrochée à un cintre...

Les ethnologues spécialistes des civilisations précolombiennes donnèrent ses « lettres de noblesse historique » au basket avec l'explication du pok-ta-pok chez les olmèques et thlatchi chez les Aztèques. Ces jeux, à la fois sportifs et religieux se déroulèrent jusqu'après la conquête espagnole.

Nous signalerons enfin que le basket peut se prévaloir d'une origine divine, si du moins on s'en réfère à la traduction (et à l'interprétation) plus ou moins juste d'une phrase du philosophe persan Omar Khayyâm citée dans l'œuvre de HUGET, (1980) qui disait au XIIe siècle en parlant de l'homme : « Tu es un ballon avec qui joue le destin. Et Dieu, qui joue avec des ballons sans volonté, tire depuis mille ans à côté du panier.»

## I.1.2 LE BASKET-BALL MODERNE

### I.1.2.1 invention du jeu

Le basket –Ball, à côté de ses aînés le football et le rugby possède dès lors ses « quartiers de noblesse ». Toutefois sans nul doute les règles du basket ne remontent pas à des traditions anciennes et obscures « mais qu'elles ont été rationnellement inventées dans un propos défini »



On peut en effet dresser l'acte de naissance de « la balle-au-panier » de manière précise.

- ❖ -moi et année de naissance : décembre 1891
- ❖ -lieu : Collège de Springfield, Etat du Massachusetts
- ❖ Pays : Etats unis d'Amérique
- ❖ Père : James Naismith, professeur à l'YMCA de Springfield.

S'arrêter sur la personnalité de cet ecclésiastique, nous permet de comprendre véritablement ce qu'est le basket.<sup>1</sup>

Canadien d'origine, James Naismith, fit des études de théologie à Montréal à l'Université de MAG GILL pour devenir pasteur. Devenu finalement professeur d'éducation physique, il se trouve ainsi à l'International Training School de Springfield.

Pasteur de profession Naismith n'a pu s'empêcher de laisser ses convictions religieuses l'influencer dans la création de son nouveau jeu. C'est ainsi qu'il érigea des règles excluant toute brutalité dans l'esprit du jeu.

Le jeu prit rapidement de l'extension . L'engouement qu'il suscitait le rendit populaire.

### **I.1.2.2 Expansion dans le monde**

Le basket –Ball s'étendit à travers le monde et gagna de nombreux adeptes. En quelques années la plupart des universités américaines jouent au basket avec l'organisation du premier match au collège de Springfield. C'ainsi que d'après BOSCH, Gérard et Raymond, THOMAS. (1976) le professeur RIDEOUT organise le premier match de basket à Paris ; Rue de Trévis, le 27 décembre 1893.

Des pays étrangers d'une manière différente adoptèrent le basket.

Ainsi :

- ❖ Europe, la France, mais aussi la Tchécoslovaquie l'adoptèrent en 1897

L'Italie 1907, la Pologne 1908

- ❖ Asie : La Chine fut le premier suivi de près par le Japon 1908.

Les pays du Moyen-Orient furent aussi très tôt touchés ;

Liban et Turquie, 1904.

- ❖ Des régions de l'Amérique du sud ne sont pas en reste ;

Brésil 1896 ; Cuba 1906.

- ❖ L'Australie : 1900

C'est en Afrique que ce sport fit son apparition la plus tardive possible. Importé par les colonisateurs, il intéressera les Malgaches, les Nigériens, et les Egyptiens aux environs des années 20

### **I.1.2.3 Historique du basket au Sénégal**

La période coloniale coïncide avec l'avènement des disciplines sportives individuelles. Le sport entre désormais au service de la politique coloniale d'assimilation des indigènes, c'est alors l'ère du sport formel. Au Sénégal il aura fallu attendre les années 1910 pour voir le basket-ball s'implanter grâce aux militaires européens et missionnaires catholiques.

C'est ainsi que les premiers clubs furent des entités militaires à savoir :

- ❖ La Marine
- ❖ Le Sixième Régiment Anti-char (RAC) à Dakar
- ❖ Le Régiment Inter-Armées- d'Outre-mer (RIAOM) à Thiès

La Jeanne d'Arc de Dakar (J.A) fondée en 1921 fut le premier club civil. D'autres verront le jour après ; notamment

- ❖ Union Sportive Indigène : 1929
- ❖ Union Sportive Gorèenne 1930
- ❖ Le Foyer France Sénégal : 1933

Cependant il a fallu attendre la période d'après les indépendances pour voir le véritable épanouissement du basket au Sénégal.

## **II L'ORGANISATION DU BASKET**

### **II.1 LES FEDERATIONS INTERNATIONALES**

#### **II.1.1 LA FIBA : Organisme dirigeant le basket-ball international**

Dans tous les pays du monde elle est connue sous le nom de FIBA qui est l'acronyme de son nom en français. A l'origine, Fédération Internationale de Basket-ball Amateur, l'association a abandonné le mot Amateur de sa dénomination officielle en 1986. Mais l'appellation a toutefois été conservée par tradition.

Selon le site Internet de la FIBA, c'est une association indépendante à but non lucratif, regroupe 213 fédérations de basket-ball à travers le monde. Elle est fondée à Genève en 1932, deux ans après que le basket ait été reconnu officiellement par le Comité International Olympique.

La FIBA définit les règles officielles du basket ainsi que toutes les spécifications relatives aux équipements et installations sportives appliquées lors des rencontres internationales et olympiques. Elle supervise la nomination des arbitres internationaux, règle le marché des transferts, la FIBA organise toutes les compétitions internationales en s'appuyant sur cinq délégations géographiques : notamment

- ❖ FIBA Afrique
- ❖ FIBA Asie
- ❖ FIBA Amériques
- ❖ FIBA Europe
- ❖ FIBA Océanie

## **II.1.2 LA FIBA Afrique** (Association des fédérations Africaines de Basket Ball ; zone Afrique.)

Fondée le 11 juin 1961 au Caire, elle est une délégation géographique de la FIBA. La FIBA Afrique s'est formée autour de 12 pays fondateurs (l'Egypte, Maroc, l'Ethiopie, Soudan, Togo, Rhodésie du Nord, Siéra Leone, Ghana, Guinée, Libye, Mali, haute- volta). Le regroupement a permis l'organisation en 1962 pour la première fois du championnat d'Afrique des Nations de basket-ball.

Désormais la FIBA Afrique regroupe 53 pays et est constituée de sept zones.

### II.2 La Fédération Sénégalaise de Basket-ball

#### II.2.1 Organisation et fonctionnement

Elle est dirigée par un comité directeur issu de l'assemblée générale. Le comité directeur élit en son sein un bureau composé de sept membres repartis comme suit :

- ❖ un président
- ❖ deux vice-présidents ;
- ❖ deux secrétaires généraux ;
- ❖ deux trésoriers généraux.

Le bureau fédéral peut traiter toutes les questions exigeant une décision immédiate entre les séances du comité directeur ainsi que celles qui ne sont d'une commission permanente. Le bureau élu est secondé par les présidents des commissions suivantes :

- ❖ La commission fédérale d'organisation ;
- ❖ La commission fédérale sportive
- ❖ La commission fédérale de communication
- ❖ La commission fédérale médicale
- ❖ La commission fédérale des arbitres
- ❖ La commission fédérale de recherche des moyens
- ❖ La commission fédérale juridique
- ❖ La commission fédérale des affaires sociales
- ❖ La commission fédérale du mini basket

Une direction technique est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de développement du basket-ball dans les secteurs scolaire, universitaire et extrascolaire. La fédération Sénégalaise de basket est représentée au niveau régional par les ligues et les associations sportives ou clubs.

La fédération travaille avec le ministère des sports qui lui délègue des pouvoirs pour superviser l'ensemble des activités financières, sportives etc....

## **II.2.2 La délégation de pouvoir**

D'après Fara MBODJ (2008) « La délégation de pouvoirs est une technique d'aménagement du pouvoir de décision entre deux personnes de rang inégal, elle doit être prévue et autorisée par un texte. »

Dans l'encadrement de l'activité sportive, l'état par le biais du Ministre chargé du sport (délégant) confère à des organismes publics ou privés (délégataire) des compétences limitatives énumérées. Le décret n° 606299 relatifs aux activités des groupements sportifs constituait l'ossature du régime de

la délégation de pouvoirs. Ce régime s'est renchéri de deux arrêtés ; il s'agit de l'arrêté n° 12-527 du 31 Août 1966 portant délégation de pouvoirs aux fédérations sportives et l'arrêté 12-238 du 31 décembre 2003 fixant les conditions d'octroi et de retrait de la délégation de pouvoirs aux fédérations sportives ou groupements sportifs.

En effet l'arrêté 12-238 substitue à cette délégation de pouvoirs d'autorisation de manifestations sportives, une délégation beaucoup plus large. Cet arrêté circonscrit le champ de la délégation de pouvoirs à sept domaines d'activités ...

Selon Fara MBODJ(2008), au Sénégal le retrait de la délégation de pouvoirs est prévu de façon très laconique par l'arrêté 12-527, la délégation peut à tout moment être retirée par le ministre de tutelle. Ce retrait tel qu'il est aménagé par cet article est discrétionnaire.

Toutefois l'arrêté 12-238 innove en adoucissant le régime du retrait prévu par les dispositions prévues par l'arrêté 12-527.

### **III LA FORMATION**

Selon le dictionnaire de psychologie Norbert SILLAMY cité par Mamadou Bamba CISSE (2002) « la formation est une action qui tend à développer les possibilités d'une personne en vue de réaliser son projet. Elle concourt à un but : l'accomplissement de l'individu.

#### **III.1 LE CADRE DE LA FORMATION**

D'après la loi 84-59 portant charte du sport,  
Au Sénégal la formation des cadres de l'éducation physique et du sport est assurée par l'état dans des établissements spécialisés tel est le cas de l'INSEPS

(Institut National Supérieur de l'éducation Populaire et du Sport) à Dakar et du CNEPS (Centre National de l'Education Populaire et Sportive) à Thiès.

Placée sous la responsabilité du ministère des sports, ce dernier propose les niveaux et programmes, met en place et contrôle les structures de formation conjointement avec les ministères concernés. Toutefois des organismes peuvent contribuer à la formation des cadres, mais dans le respect des conditions fixées par le ministère des sports. On peut citer le cas des clubs, des ligues, des fédérations, etc....

### **III.1.1 Les personnes concernées**

La formation dans le domaine des cadres de l'éducation physique et du sport consiste en :

- ❖ la formation d'enseignants en éducation physique et sportive ;
- ❖ la formation de techniciens de l'animation et de l'entraînement sportif;
- ❖ la formation de cadre de l'administration et du contrôle du sport ;
- ❖ la formation permanente

### **III.1.2 La formation des techniciens de l'animation et de l'entraînement sportif**

En ce qui concerne la formation des techniciens de l'animation et de l'entraînement sportif, l'état vise une spécialisation plus poussée des cadres en vue d'un meilleur encadrement des associations sportives en général, d'une meilleure formation et perfectionnement technique des joueurs et athlètes de hautes compétitions en particulier.

Cette formation intéresse :

- ❖ Les animateurs des clubs

- ❖ Les entraîneurs
- ❖ Les instructeurs
- ❖ Les professeurs et les maîtres d'éducation physique et sportive spécialisés dans une discipline déterminée.

### **III.2. LA FORMATION PERMANENTE**

Un accent particulier est mis sur la formation permanente et le recyclage des cadres. Organisée en cycles de courtes durées, elle permet une mise à jour des connaissances de l'éducation physique et du sport.

### **III.3. LA FORMATION DES JEUNES BASKETTEURS.**

Reprenant les propos de Mamadou Bamba CISSE (2002), nous dirons que le basket-ball reste un sport collectif majeur et demeure pour les jeunes et les plus jeunes un jeu merveilleux. Il permet à tout un chacun d'accéder par sa pratique à l'épanouissement, au rayonnement aux progrès individuels et collectifs, voire au rêve, l'identification aux champions étant un facteur formidable de motivation.

Selon BOSCH, Gérard. Et Poulain, B. (1995) : Le basket-ball est un jeu rapide. Les actions des joueurs doivent s'enchaîner de façon continue, ceci permet d'acquérir les aptitudes athlétiques (courir, sauter, lancer). Il se joue avec une forte densité de joueurs, ces derniers sont concentrés sur un petit terrain. C'est un sport qui reprend les valeurs chrétiennes de non violence, de respect de l'autre, de contrôle de soi, de son corps, de ses actions.

Avec la formation, le jeune basketteur va être capable d'imposer la pression à ses adversaires et non sa force. D'après TURPIN, B. (1993) : « Dès lors la formation doit grâce à un travail de qualité (plutôt que de quantité) permettre une amélioration sur les plans technique et tactique.»

## **IV – L’EQUIPEMENT ET LE MATERIEL SPORTIF**

### **IV.1 LES INFRASTRUCTURES**

Les infrastructures sportives sont des équipements socio-éducatifs indispensables à la vie de la société.

L’état, les collectivités publiques, les sociétés et les entreprises locales créent les infrastructures susceptibles de favoriser tant la pratique de l’éducation physique de masse, que l’organisation de la haute compétition sportive. Tout de même, la construction d’établissement d’éducation, d’enseignement ou de formation doit s’accompagner d’équipement et d’installations pour favoriser la pratique de l’éducation physique et du sport.

Les nouvelles constructions de grands ensembles d’habitations doivent comporter des installations et équipement collectif de sport et de loisirs accessibles au plus grand nombre.

Cependant il convient de noter que tout projet de construction et d’aménagement d’installation sportive est soumis à l’approbation du ministère chargé des sports.

### **IV.2 LE MATERIEL NECESSAIRE POUR LES ENTRAINEMENTS EN BASKET-BALL**

Selon PUJOLI FOYO, N.P, la qualité du matériel que l’on emploiera est primordiale car elle peut améliorer la qualité de l’entraînement. Il est donc indispensable de veiller à ce que celui-ci soit de la meilleure qualité possible et toujours maintenu dans un excellent état.

Le poids et la taille des ballons varient en fonction de l’âge des joueurs. Jusqu’à treize (13) ans, nos joueurs, les poussins et les benjamins, utilisent des ballons de mini basket, qui ont un diamètre inférieur à celui des ballons officiels.

A partir de cet âge, pour la catégorie des cadets, on travaille avec les ballons officiels réglementaires, qui sont différents selon les sexes puisque le ballon officiel féminin a un diamètre intermédiaire entre le mini basket et l'officiel masculin. Ces ballons peuvent être en plastique, en cuir, ou en cuir synthétique. Les premiers sont moins onéreux et s'abîment moins vite que ceux en cuir bien que ces derniers soient plus utiles pour les joueurs expérimentés

Pour faire un entraînement satisfaisant il faut disposer, en plus des ballons, de panneaux et de paniers dont les dimensions sont spécifiques. L'on constate ainsi que comme pour le ballon, les dimensions sont différentes suivant l'âge des joueurs.

Les dossards et les plots, bien que non indispensables, peuvent donner de très bons résultats pour animer l'entraînement. Les dossards permettent de différencier les équipes et cela permet à l'entraîneur de vérifier si les tactiques préalablement exposées sont effectivement développées. Les plots, très utiles dans tous les sports, permettent de délimiter un parcours que les joueurs devront suivre. Ils servent à identifier le point où il faut changer de mouvement, à simuler la présence d'un défenseur, etc.

## **V LES CENTRES OU ECOLES DE BASKET**

### **V.1. L'HISTORIQUE DES ECOLES DE BASKET**

D'après Karim FAYE(1982), c'est en 1964, après un stage à l'INS (Institut National des Sports) en France, que la première école de basket fut créée au stade Iba Mar DIOP sous l'initiative des Mrs. Claude Constantino, Bonaventure CARVALHO et Kader DIALLO. Ils avaient ressenti la nécessité de développer le basket-ball à la base alors que le mini basket n'était pas encore né au Sénégal.

Dans l'évolution de la pratique par les jeunes, nous distinguerons de grandes périodes.

En 1969 /70 le Sénégal est représenté au congrès international de Mini basket au sortir duquel nous assisterons à l'organisation en septembre 1970 de la première compétition de Mini basket au Sénégal. A cette même période, le premier tournoi national de mini basket regroupait plus de 400 jeunes enfants à Dakar, au stade Iba Mar DIOP.

Il a fallu attendre le 30 décembre 1974 pour voir naître au Sénégal le Comité National du Mini basket (C.N.M). Dans cette même année est créée l'école de sport de Demba DIOP dont l'activité ne fut qu'éphémère. Cependant au lendemain de la victoire des lionnes aux championnats d'Afrique de basket-ball de 1976, des techniciens conscients de l'impact du basket redynamisèrent le centre de Demba DIOP.

Depuis l'implantation de cette première école de basket que de chemin parcouru !

## **V.2. ASPECT JURIDIQUE DES CENTRES OU ECOLES DE BASKET**

L'organisation institutionnelle du sport relève de deux pôles. Il s'agit du pôle public et du pôle privé. L'article 32 de la loi portant charte du sport reconnaît comme association sportive tout groupement de personnes dont l'activité déclarée et effective est la pratique de l'éducation physique et du sport.

Les centres ou écoles de basket, à l'instar des clubs sportifs sont reconnus comme des associations. Cependant il convient de noter qu'ils peuvent être sous tutelle d'un club affilié à la fédération Sénégalaise de Basket, et peuvent aussi être à l'initiative de particuliers désirant participer au développement du sport en général et du basket en particulier.

En effet les articles 811 à 821 du Code des Obligations Civiles et Commerciales (COCC) cités dans le document de Fara MBODJ (2008) définissent l'association comme : « un contrat par le quel deux ou plusieurs personnes mettent en commun leur activité et au besoin, certains biens dans un but déterminé autre que le partage de bénéfice ».

Structures de base de l'activité sportive, les centres ainsi que les clubs sont des associations régies par le droit privé. Ils sont le modèle associatif privé par excellence.

Toutefois nous constaterons que les critères de reconnaissance des associations sportives comme les écoles de basket sont d'ordre général ; rien dans les dispositions réglementaires n'annonce le caractère sportif de l'association.

# CHAPITRE II :

# METHODOLOGIE

# **METHODOLOGIE**

## **I DEFINITION**

La méthodologie est l'ensemble des moyens, méthodes et procédés qui ont été utilisés pour mener à bien notre étude.

En effet notre démarche s'appuie sur la mise en œuvre d'une enquête au moyen d'un questionnaire, qui nous a permis d'avoir accès à notre population cible essentiellement composée d'acteurs dans la discipline.

## **II LA POPULATION DE L'ENQUETE ET LES INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNEES**

### **II.1 LES SUJETS**

Les sujets qui font l'objet de notre étude sont au nombre de trente huit (38). C'est une population composée de vingt cinq (25) entraîneurs des centres et de treize (13) dirigeants.

### **II.2 LES INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNEES**

Dans l'objectif de recueillir le plus grand nombre d'informations sur notre étude, nous avons établi deux questionnaires. L'un est destiné aux entraîneurs et est relatif à leur profil notamment leur niveau de formation scolaire, de qualification, etc...., mais aussi, de la pratique et des problèmes rencontrés dans l'exercice de leur fonctions. L'autre questionnaire est destiné aux responsables des écoles de basket.

### **II.3 LA COLLECTE DES DONNEES**

Lors des investigations nous avons expliqué aux populations cibles les buts de la recherche et comment répondre aux questions.

### **III LES LIMITES A NOTRE ETUDE**

Nous sommes conscients de nos limites liées, souvent, à notre nature humaine. Ainsi compte tenu de facteurs tels que l'éloignement des terrains d'entraînement et des difficultés de retrouver les centres ou écoles de basket, nous avons limité notre étude sur quelques écoles de sport de basket de Dakar Thiès et Mbour Tout de même nous avons rencontrés au cours de notre étude des entraîneurs qui ne manient pas bien la langue française, ce qui nous a incité à nous entretenir avec eux en wolof pour parvenir a des informations objectives.

### **IV LE TRAITEMENT DES DONNEES**

Concernant le traitement des données, notre stratégie de dépouillement a consisté à un regroupement de réponses identiques par question posée.

Ainsi, elles ont été évaluées en fonction du nombre ou des points pour être calculés en pourcentage par rapport aux totaux enregistrés suivant la méthode de calcul ci-après :  $Fi. 100 = ni /NX100$

- ❖ Fi : la fréquence
- ❖ Fi.100 étant la fréquence relative
- ❖ Ni l'effectif
- ❖ N : l'effectif total

Ces différents instruments nous permettrons de mieux parcourir notre population d'étude.

### **V LES PROBLEMES RENCONTRES**

Pour mener notre étude nous nous sommes confrontés à des difficultés réelles. En effet ces derniers reposent pour la plus part sur des facteurs de temps, mais aussi des moyens techniques, relatifs à l'utilisation de l'outil informatique.

En plus de ces problèmes, s'ajoutent ceux financiers car les besoins d'information nécessite de se rendre sur les lieux d'entraînements des écoles de sport.

Tout de même nous ne manquerons de mentionner les problèmes liés à l'accessibilité aux dirigeants de certains centres de basket. En effet la méfiance de la part de certains entraîneurs, nous a valu de rappeler le caractère anonyme de notre étude pour parvenir à des informations objectives.

# CHAPITRE III :

# PRESENTATION ET COMMENTAIRE

## EXAMEN DES QUESTIONS DESTINEES AUX DIRIGEANTS

**TABLEAU 1 : Aspect juridique des centres de basket**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
oui	12	92,3%
non	01	7,7%
Totaux	13	100%

Au regard des résultats que nous avons collectés, nous nous rendons compte que des centres ont pris la peine de respecter la législation, de respecter les lois des textes qui régissent le sport national ; ainsi

12 centres ou écoles de basket soit 92,3% ont une autorisation de la part des autorités étatiques pour créer une école de sport de basket.

Cependant un, représentant 07,7 % n'est pas juridiquement légal.

Toutefois il convient de noter que les centres juridiquement légaux constituent un pourcentage important, ceci témoigne la volonté de ces derniers de travailler dans la légalité.

**TABLEAU 2 : La tutelle des centres de basket**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Une personne	06	46,1%
Un groupe d'individus	04	30,8%
Une société	01	7,7%
Autres	02	15,4%
<b>Totaux</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>

Nous remarquons d'une manière générale que les écoles de basket sont pour la plupart la propriété d'une personne ou d'un groupe d'individus.

Ainsi, six (06) centres soit 46,1% appartiennent à une personne.

Quatre (04) de ces écoles de sport de basket-ball est la propriété d'un groupe d'individus

Deux des centres appartient à des clubs civils (œuvre sociale).

Seule une école appartient à une société

**TABLEAU 3 : Le cumule de fonction des encadreurs dans les «écoles de basket »**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Oui	13	100%
Non	00	00%
<b>Totaux</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>

Au vu des réponses que nous avons collectées nous constatons que :

La totalité des dirigeants des écoles ou centres de formation de basket sont en même temps entraîneur.

Ces résultats témoignent le fait que le fonctionnement de la plupart des écoles de basket repose sur une personne, tant au niveau administratif que technique.

Cependant il convient de noter que les difficultés financières auxquelles sont confrontés les centres de basket ne permettent pas de recruter un personnel important.

**TABLEAU 4 : Les sources de motivation des jeunes à l'intégration des centres de basket**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
Compétitions	06	46,1%
Environnement du centre	05	38,5%
Qualité de la formation	10	76,9%
Avoir de nouvelles relations	05	38,5%
Autres	02	14,4%

L'analyse de la question « Qu'est qui motive les jeunes à intégrer votre centre ? » révèle que :

Selon 46,1% des dirigeants des écoles de basket les jeunes intègrent leurs centres à cause des compétitions.

76,9% justifient cette motivation par la qualité de la formation.

38,5% diront que c'est l'environnement du centre.

14,4% avancent des motifs autres que ces derniers.

Tout de même 38,5% des dirigeants soulignent l'aspect « avoir de nouvelles relations » comme source de motivation des jeunes.

Au sortir de l'analyse des résultats ci-dessus il convient de noter que la qualité de la formation attire le plus les jeunes dans les centres. L'environnement du centre mais aussi le besoin de se faire des amis peut être source de motivation pour les jeunes à intégrer un centre de formation de basket. Il faut donc revoir l'implantation du centre mais aussi le contenu de la formation.

Le besoin de participer à des compétitions, de s'affirmer peut amener un jeune à intégrer une école de basket-ball.

**TABLEAU 5 : Les modes d'accès aux centres de basket**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Paieiment	10	76,9%
Gratuit	06	46,1%
Autres	00	00%

La somme des réponses à la question ci-dessus renseigne sur le mode d'accès au centre de basket.

Ainsi 76,9% sont payants.

46,1% accueillent les jeunes sportifs gratuitement.

Cependant même si l'accès à certaines écoles de basket est payant il en est ceux qui sont confrontés à des cas sociaux et accepte des jeunes gratuitement.

Le pourcentage des centres à l'accès gratuit (46,1%) montre la volonté des particuliers, de participer à la formation de la jeunesse en particulier, et le développement du basket et du sport en général.

**TABLEAU 6 : Tableau récapitulatif des effectifs dans les différents centres**

CENTRES	EFFECTIF Filles	EFFECTIF Garçons	EFFECTIF Total
KONA BASKET	27	13	40
KINE BASKET SCHOOL	20	12	32
CFAMD	35	25	60
DON BOSCO (Thiès)	54	48	102
NGIRANE BASKET SCHOOL (Thiès)	27	30	57
Ecole de basket Abou less (L.S.S)	80	80	160
CENTRE BOOP	105	145	250
ECOLE BASKET KHADY DIOP	50	25	75
Nguékoh BC	32	18	50
EMBC (Mbour)	80	40	120
Keur-Madior BC (Mbour)	45	25	70
BULLS BASKET CLUB (Mbour)	35	15	55
AJBS (Mbour)	75	50	125
TOTAL	665	526	1191

**TABEAU 7 : Assurance et pratique**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
Oui	05	38,5%
Non	08	61,5%
Totaux	13	100%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

38,5% des écoles de basket constituant notre échantillon ont contracté une assurance pour ces derniers.

61,5 % n'assurent pas les jeunes ni le personnel.

Il est regrettable de constater ce nombre important de centres de formation qui n'assurent pas les jeunes vu les risques que courent ces derniers dans la pratique d'une discipline sportive comme le basket-ball.

Des centres se démarquent de cette pratique, ainsi certains, soit 38,5% se conforment aux besoins sanitaires de la pratique et manifestent la volonté de garantir la sécurité des pratiquants.

**TABLEAU 8 : Le contrôle médical des joueurs**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Oui	07	53,9%
Non	06	41,1%
Totaux	13	100%

Les résultats de notre enquête révèlent que 07 des écoles de sport de basket soumises à notre étude soit 53,9% font le contrôle médical à leurs joueurs.

41,1% ne font pas le contrôle médical à leurs joueurs.

En effet il est important de noter que les écoles de sport, comme les clubs civils ont l'obligation maintenant de faire le contrôle médical à leurs joueurs afin de prévenir les risques d'accident liés à la pratique du sport.

**TABLEAU 9 : Les problèmes rencontrés dans l'exercice des fonctions administratives.**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Oui	11	84,6%
Non	02	15,4%
Totaux	13	100%

**TABLEAU 9 bis : La nature des problèmes rencontrés**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
Financiers	09	81,8%
Sociaux	05	45,5%
Matériels	09	81,8%
Temporels	01	09,1%
Techniques	03	27,3%
Autres	02	18,2%

Au regard des réponses obtenus nous nous rendons compte que :

84,6% des dirigeants des écoles de basket sont confrontés à des problèmes.

Seuls 15,4% disent ne pas être confrontés à des problèmes dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous remarquons d'une manière générale que les problèmes les plus fréquents sont d'ordre financier et matériel.

En plus de ces problèmes il en est ceux d'ordre social, temporel, technique qui constitue la plainte de l'encadrement des écoles de sport de basket.

Certains centres sont confrontés à des problèmes autres que ces derniers.

**TABLEAU 10 : La participation aux compétitions**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
Oui	13	100%
Non	00	00%
Totaux	13	100%

**TABLEAU 11 : Les formules d'organisation des compétitions au niveau des centres de basket**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
Tournois	13	100%
Championnats	01	07,7%
Autres	03	23,1%

Au regard des réponses des treize (13) dirigeants que nous avons consulté, leurs réponses sont unanimes. Ils affirment tous participer à des compétitions. Mais qu'en est-il de l'organisation de ces compétitions ? L'analyse du tableau 11 révèle que la somme des centres de formation constituant notre échantillon participe à des tournois.

Une particularité mérite d'être signalée, parmi ces écoles de basket il y en a une qui participe aux championnats organisés par la FSBB pour les jeunes basketteurs.

23,1% participent à des compétitions autres que ces derniers, notamment les camps de basket, les festivals organisés par certains centres et les fêtes de clôture qu'ils organisent.

**TABLEAU 12 : Les périodes de compétition au niveau des « écoles de basket »**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
Toute l'année	05	38,5%
Pendant les vacances scolaires	05	38,5%
Les grandes vacances	07	53,8%
Autres	00	00%

L'analyse des réponses consécutives à la question « A quel moment sont organisés ces compétitions ? » nous révèle que :

38,5% des compétitions des écoles de basket sont organisées pendant les vacances scolaires.

38,5% sont en compétition durant toute l'année.

Celles organisées pendant les grandes vacances constituent un pourcentage de 53,8%

En somme on peut dire que la plupart des compétitions des écoles de basket dépendent des congés scolaires.

**TABLEAU 13 : Les appréciations de l'organisation des compétitions**

Réponses	Effectifs (ni)	Fréquence relative %
Excellente	02	15,4%
Bonne	05	38,5%
Moyenne	05	38,5%
Passable	01	07,6%
Totaux	13	100%

Au regard de l'analyse du tableau ci-dessus les réponses montrent différentes appréciations de l'organisation de ces compétitions.

15,4% des dirigeants jugent l'organisation des compétitions excellentes.

38,5% trouvent que l'organisation des compétitions est bonne.

Toutefois 7,6% pensent que l'organisation des compétitions est passable.

Les entretiens avec certains dirigeants des écoles de basket révèlent la plainte de ces derniers liée à la mise en place de licences pour une meilleure organisation des compétitions inter-écoles de sport de basket

**TABLEAU 14 : Les relations avec la FSBB ou ses structures de démembrement**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Oui	11	84,6%
Non	02	15,4%
Totaux	13	100%

**TABLEAU 15 : Les qualités des relations avec la FSBB**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Excellentes	03	27,3%
Bonnes	04	36,3%
Moyennes	03	27,3%
Passables	01	09,1%
Totaux	11	100%

D'une manière générale on constate que l'ensemble des dirigeants avec qui l'on s'est entretenu est en relation avec la fédération Sénégalaise de Basket-ball ou ses structures de démembrement.

Nous remarquons à première vue que 27,3% des dirigeants entretiennent des relations excellentes avec la FSBB. L'autre moitié entretient de bonnes et moyennes relations avec leur fédération de tutelle.

Ces résultats renseignent sur la volonté des responsables des écoles de sport de basket-ball de s'enquérir de ce qui se passe au niveau de la fédération

**TABLEAU 16 : Les assistantes de la part de la FSBB aux centres de basket**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Oui	04	30,8%
Non	09	69,2%
Totaux	13	100%

**TABLEAU 16 bis : Les appréciations aux assistantes de la part de la fédération de basket**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Excellente	01	25%
Bonnes	01	25%
Moyenne	01	25%
Passable	01	25%
Totaux	04	100%

Les résultats de l'analyse des questions ci-dessus montrent que :

30,8% des responsables d'écoles de basket de notre échantillon bénéficient d'assistance de la part de la fédération Sénégalaise de Basket-ball (FSBB). Le reste n'en bénéficie pas.

Cependant malgré l'assistance apportée à certains de la part de la FSBB, les appréciations faites de cette assistance ne sont pas des meilleures

**TABLEAU 17 : Les satisfactions dans l'exercice des fonctions administratives**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Oui	13	100%
Non	00	00%
Totaux	13	100%

**TABLEAU 17bis : Les niveaux de satisfactions dans l'exercice des fonctions administratives**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs (ni)</b>	<b>Fréquence relative %</b>
Financières	01	07,6%
Matérielles	02	15,3%
Sociales	10	76,9%
Techniques	10	76,9%
Autres	00	00%

Au regard des réponses que nous avons collectées de l'analyse des tableaux ci-dessus on note que la totalité des dirigeants des centres ou écoles de basket tirent des satisfactions de l'exercice de leurs fonctions.

D'une manière générale on constate la prédominance des satisfactions d'ordre social et technique représentant chacun un pourcentage de 76,9%.

Seuls 22,9% sont financièrement et matériellement satisfaits.

Le pourcentage important des satisfactions d'ordre social et technique montre qu'à travers leur tâche les responsables des centres ou écoles de basket éprouvent le sentiment d'être utile à la jeunesse de leur pays.

## EXAMEN DES QUESTIONS DESTINEES AUX ENTRAINEURS

### DONNEES PERSONNELLES

**TABLEAU 1 : Expérience pratique des entraîneurs**

Réponses	Effectifs ni	Fréquence relative
0-5 ans	06	24 %
5 -10	09	36 %
10 -15	02	08%
15 -20	05	20%
20 -25	02	08 %
25 -+	01	04 %

Les résultats de notre enquête révèlent que :

24% des entraîneurs ont entre zéro (0) et cinq (5) ans de pratique.

36% ont exercé entre cinq (5) et dix (10) ans

Tout de même on constate que 08% représente le chiffre des entraîneurs qui ont entre dix (10) et quinze (15) ans de pratique du métier d'entraîneur, et 20% ont encadré entre quinze (15) et vingt (20) ans.

Il convient de noter que 08% ont entre vingt (20) et vingt cinq (25) ans de pratique, alors que seul 04% ont eu à encadrer plus de vingt cinq (25) ans.

Nous nous rendons compte dès lors que les entraîneurs des écoles de basket que nous avons rencontrés sont très expérimentés considérant leur temps de pratique car 40% d'entre eux sont entraîneurs depuis plus de quinze années.

Cependant, il demeure un problème majeur, ces derniers suivent rarement ou presque pas des stages de recyclage ou de formation.

Qu'en est-il de la formation des encadreurs dans les centres ou écoles de basket ?

**TABLEAU 2 : Les niveaux de formation scolaire des entraîneurs**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Primaire	03	12 %
Secondaire	17	68%
Universitaire	04	16%
Autres	01	04%
Totaux	25	100%

L'analyse de la question relative au niveau de formation scolaire des entraîneurs révèle des niveaux d'études scolaires très variés. C'est ainsi que :

12% des entraîneurs des écoles de basket ont un niveau d'étude primaire

68% ont un niveau d'étude secondaire

16% sont de niveau d'étude universitaire

Il convient de noter que l'un des entraîneurs constituant notre échantillonnage a suivi une formation autre que ces derniers.

L'on constate néanmoins un pourcentage supérieur des encadreurs qui ont un niveau d'étude secondaire.

Cependant une spécificité mérite d'être signalée ; sur les vingt cinq (25) encadreurs il en est un qui n'a pas fréquenté l'école française, mais plutôt l'école coranique.

Ainsi donc le niveau de formation scolaire des entraîneurs dans les écoles de basket se révèle être très élevé.

Dans le souci d'apporter quelques éclaircissements au pourcentage trop faible de ceux qui ont suivi une formation universitaire (16%) par rapport au pourcentage élevé des entraîneurs qui ont le niveau d'étude secondaire, il importe de souligner les problèmes que peuvent rencontrer ces derniers pour comprendre certaines notions techniques, tactiques, anatomiques, physiologiques et psychosociologiques.

Le métier d'entraîneur de basket nécessite l'acquisition de base fonctionnelles relative à la discipline .Ceci nous mène à une étude du niveau de formation des entraîneurs des écoles de basket.

**TABLEAU 3 : Les niveaux de qualification des entraîneurs**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Animateur Initiateur	12	48%
1 <sup>er</sup> degré	08	32%
2 <sup>e</sup> degré	03	12%
3 <sup>e</sup> degré	00	00
Autres	02	08%
Totaux	15	100%

Ainsi la lecture du tableau ci-dessus nous révèle que :

48% des entraîneurs sont animateurs initiateurs

32% ont le 1<sup>er</sup> degré

Seul 12% ont le 2<sup>e</sup> degré

Toutefois ils convient de noter que 08% soit deux entraîneurs constituant notre échantillon sont sans formation.

Interrogeant le constat ponctuel, on note que la plupart des entraîneurs des centres de formation représentant notre échantillonnage ont subi une formation. Cependant le niveau de formation de ces derniers n'est pas très élevé. Les encadreurs qui ont le 2<sup>e</sup> degré ont le plus faible pourcentage soit 12%. Ceux qui ont le 1<sup>er</sup> degré ne constituent que 32% alors que les animateurs- initiateurs se taillent la part du lion avec 48% de pourcentage.

Le faible pourcentage des entraîneurs hautement qualifiés au niveau des écoles de sport peut être justifié par les problèmes financiers que rencontrent ces centres notamment le problème de la rémunération.

Alors nous retiendrons ces propos de CHATARD et LEROY (1990) : « Une activité éducative appelle la formation d'éducateurs spécialisés capables non seulement de l'enseigner elle-même, mais d'en exalter et d'en dégager les vertus éducatives. »

De nos jours des changements considérables interviennent souvent dans le secteur sportif. Une réactualisation des connaissances est nécessaire pour mieux s'adapter au secteur.

**TABLEAU 4 : La participation aux sessions de recyclages des entraîneurs**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Oui	15	60%
Non	10	40%
Totaux	25	100%

**TABLEAU 4 bis : La fréquence de participation aux sessions de formation**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Régulièrement	03	20%
moyennement	07	46,7%
rarement	05	33,3%
Totaux	11	100%

Les résultats obtenus de la question « Participez-vous aux sessions de formation ou de recyclage ? » nous révèle que :

60% des entraîneurs participent aux sessions de formation ou de recyclage

40% ne participent pas aux sessions de formation.

Cependant notons que :

20% des encadreurs participent régulièrement aux sessions de formation

Tandis que 46,7% y vont moyennement.

33,3 d'entre eux n'y vont que rarement.

Ces chiffres témoignent de l'importance qu'accordent les entraîneurs à la formation. Mais il faut noter que la rareté de ces sessions constitue la plainte de la plupart des encadreurs.

## PROBLEMES ET PRATIQUE

**TABLEAU 5 : Les problèmes rencontrés dans l'exercice de fonction d'entraîneur dans les centres de basket**

Réponses	Effectifs ni	Fréquence relative
Oui	21	84%
Non	04	16%
Totaux	25	100%

**TABLEAU 5 bis : La nature des problèmes rencontrés**

Réponses	Effectifs ni	Fréquence relative
Financiers	16	76,2%
Techniques	05	23,8%
Matériels	15	71,4%
Sociaux	09	42,8%
Autres	02	09,5%

Aux vues des réponses que nous avons collectées, on note que :

84% de l'encadrement dans les écoles de basket sont confrontés à des problèmes.

Seul 16% disent n'avoir pas rencontré de problèmes dans l'exercice de leurs fonctions.

Au fait celles qui viennent le plus souvent sont :

Les problèmes d'ordre financier avec un pourcentage de 76,2% et ceux matériels avec 71,4%. Il s'en suit les problèmes sociaux avec un pourcentage de 42,8%. Les problèmes autres que ces derniers et ceux techniques ont le plus faible pourcentage avec respectivement 23,8% et 09,5%.

En plus de ces problèmes, une spécificité est à signaler, notamment la démission des parents qui voient les écoles de basket comme des garderies.

L'étude portée sur ces problèmes montre les difficultés rencontrées par les entraîneurs des centres de formation. Cependant GABY Robert dans l'œuvre de Tournier et RETHACHER (1999) nous dit : «L'efficacité de l'action formative dépend essentiellement de cinq facteurs ; l'équipement sportif et les structures d'accueils, le recrutement, l'encadrement technique, le programme de formation et la promotion en fin de formation. »

**TABLEAU 6 : Orientations techniques au niveau des centres de basket**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Oui	19	76%
Non	06	24%
Totaux	25	100%

Les résultats de notre enquête révèle que :

76% des entraîneurs des centres ou écoles de basket travaillent sur la base d'orientation d'une direction technique

24% travaillent sur la base de leurs propres orientations.

Nous apercevons que le pourcentage des entraîneurs orientés dans le travail par une direction technique est très élevé. Mais il faut noter que les responsables

sont souvent les directeurs techniques et ils n'ont souvent pas d'orientations techniques effectives.

Le pourcentage des entraîneurs qui travaillent sur la base de leurs propres orientations vient confirmer l'insuffisance et le manque de suivi des directeurs techniques des écoles de basket dans la matérialisation des tâches de l'entraîneur.

Les observations directes montrent que les entraîneurs d'un même centre de basket travaillent souvent tous ensemble. Cependant, il y en a qui ne sont même pas assistés et travaillent seuls.

Malgré les problèmes que rencontrent les entraîneurs des écoles de basket, il en est qui trouvent des satisfactions dans l'exercice de leur fonction.

**TABLEAU 7 : Les satisfactions tirées de l'exercice de fonction d'entraîneur**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Oui	25	100%
Non	00	00
Totaux	25	100%

**TABLEAU 7bis : Les niveaux de satisfactions**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
financier	03	12%
matériel	09	36%
technique	21	84%
social	11	44%
autres	00	00%

L'analyse des résultats ci-dessus témoigne que tous les entraîneurs soumis à notre enquête tirent satisfaction de l'exercice de leurs fonctions.

Cependant il demeure que

84% des satisfactions sont d'ordre technique

44% sont d'ordre social

36% d'ordre matériel

Seuls 12% sont de nature financière

D'une manière générale on constate que les satisfactions des encadreurs se résument aux plus importantes entre celles d'ordre technique et social.

Les satisfactions d'ordres matériel et financier sont faibles avec des pourcentages respectifs de 36% et 12%.

Ces résultats témoignent le fait que bon nombre d'entraîneurs éprouvent à travers leur fonction le sentiment d'avoir participé à la formation de la jeunesse de leur pays que ce soit sur le plan physique, psychique, sociologique en général, et au développement du basket-ball sénégalais en particulier. L'âge d'or de l'apprentissage se trouve chez les jeunes nous dit-on.

Mieux, Alfons Dressen cité dans l'œuvre de J. Dillien(1976) affirme que « travailler pour la jeunesse, c'est travailler pour l'avenir ». Et à Dillien de renchérir en disant que ce qui est bien commencé est déjà à moitié réussi.

Aujourd'hui l'activité sportive est une véritable activité économique qui draine des flux financiers considérables. Cependant cette activité nourrit-elle son homme et particulièrement l'entraîneur ou le formateur ?

C'est ainsi que nous passerons à la question relative à la rémunération des entraîneurs des écoles de sport de basket.

**TABLEAU 8 : La rémunération des entraîneurs dans les centres de basket**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Oui	09	36%
Non	16	64%
Totaux	25	100%

La lecture du tableau ci-dessus nous révèle que :

64% des entraîneurs de notre échantillon ne sont pas rémunérés.

Seul 36% sont indemnisés.

Cependant il convient de noter que ces indemnisations sont pour la plupart sous formes de primes, de transport etc. Ceci vient confirmer les difficultés financières que rencontrent les écoles de basket.

La motivation des encadreurs peut améliorer la qualité de la formation. Sans salaire on ne peut rien exiger. La majorité des entraîneurs le font par passion.

## **ORGANISATION DES ENTRAINEMENTS**

**TABLEAU 9 : Les séances d'entraînement effectuées par semaine**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
1	02	08%
2	00	00%
3	08	32%
4	00	00%
5	15	60%
Totaux	25	100%

L'analyse des données ci-dessus nous révèle que sur vingt cinq (25) Quinze (15) disposent de cinq (05) séances d'entraînements par semaines soit 60%  
Huit(08) effectuent trois (03) séances, soit 32%  
Deux (02) d'entre eux ne s'entraîne qu'une seule fois, représentant un pourcentage de 08%.

On note une grande différence dans l'organisation des entraînements par semaine. En effet l'effectif des encadreurs disposant du nombre plus important de séances d'entraînement est plus élevé.

Cependant il est regrettable de constater que 08% des entraîneurs n'effectuent qu'une seule séance par semaine.

Le nombre de séance est déterminant car il y va de l'intérêt porté par les joueurs à l'entraînement, de la qualité de travail qu'ils vont faire et des acquisitions qu'ils vont réaliser.

En effet selon P TOURNIER, pour former des joueurs professionnels pourvus des meilleures qualités (physiques, techniques, tactiques et morales), il faut des années d'un labeur patient, car de la qualité de travail proposée dépendra la réussite. Et avec l'expérience on s'était rendu compte que deux (2) à trois (3) séances d'entraînement par semaine suffisent parfaitement aux enfants.

Par ailleurs il est important de noter que, le contenu de l'enseignement fait défaut car beaucoup d'entraîneurs travaillent selon leurs propres connaissances, ils ne sont pas épaulés dans leur tâche.

A côté des la planification de l'entraînement dans la semaine nous avons l'organisation temporelle qui est d'une importance capitale.

**TABLEAU 10 : Le nombre d'heures d'entraînement par séance**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
1 heure	05	20%
1h-30mn	05	20%
2 heures	04	16%
2h-30mn	03	12%
3 heures	08	32%
Totaux	25	100%

L'analyse des réponses consécutives au nombre d'heures d'entraînement nous révèle que :

20% font une heure (1 h) d'entraînement

20% ont une heure trente d'entraînement

16% représente le chiffre que se partagent ceux qui effectuent deux heures tandis que 12% effectuent deux heures trente minutes par séance.

Toutefois il y en a qui effectuent trois heures d'entraînement par séances représentant le pourcentage de 32%.

L'on constate néanmoins que les entraîneurs qui limitent leur travail à une séance d'une heure sont importants. Nous remarquons par ailleurs que ceci est dû au nombre important de joueurs à encadrer, mais aussi au manque de temps relatif à la scolarité des enfants.

**TABLEAU 11 : L'effectif des joueurs par séance**

Réponses	Effectifs ni	Fréquence relative
15-25	16	64%
25-35	02	08%
35-45	04	16%
45-+	03	12%
Totaux	25	100%

L'analyse des données qui ressortent du tableau ci-dessus renseigne sur le fait que :

64% des entraîneurs travaillent avec des effectifs allant quinze (15) à vingt cinq (25) joueurs par séance

08% ont des effectifs compris entre vingt cinq (25) et trente cinq (35) pratiquants.

16% ont des effectifs allant de trente cinq (35) à quarante cinq (45) jeunes.

Seul 12% travaillent avec des groupes de quarante cinq (45) et plus par séance.

Il ressort de cette étude que la plupart des entraîneurs des écoles de basket travaillent avec des effectifs acceptables compris entre quinze (15) et trente cinq (35) joueurs soit un pourcentage de 64%.

En effet un nombre restreint de joueurs permet une meilleure organisation de la séance, mais aussi une meilleure utilisation des médecines (ballons, plots, dossards) lors de la séance.

Par contre un gros effectif à encadrer peut être la cause de frustrations, de comportements étranges de la part de l'entraîneur à l'égard des joueurs

**TABLEAU 12 : Le nombre de ballons utilisés par séance**

Réponses	Effectifs ni	Fréquence relative
0-5	03	12%
5-10	14	56%
10-15	06	24%
15-20	02	08%
20-+	00	00
Total	25	100%

**TABLEAU 13: Le nombre de plots utilisés par séance**

Réponses	Effectifs ni	Fréquence relative
00-05	00	00%
5-10	09	36%
10-15	09	36%
15-20	03	12%
20-+	04	16%

**TABLEAU 14 : Le nombre de dossards utilisés par séance**

Réponses	Effectifs ni	Fréquence relative
00	06	24%
5-10	03	12%
10-15	07	28%
15-20	04	16%
20-+	05	20%
Totaux	25	100%

Il ressort de l'étude des tableaux ci-dessus que :

Tous les centres ou écoles de basket constituant notre champ d'étude disposent de terrain d'entraînement. Cependant il convient de noter que beaucoup n'ont pas les moyens nécessaires pour s'octroyer certaines infrastructures. La plupart des terrains appartiennent à des écoles ou des lieux publics et sont souvent partagés avec d'autres

Ainsi 92% des entraîneurs utilisent entre cinq (5) et quinze (15) ballons.

Seuls 08% utilisent plus de quinze (15) ballons. Les observations directes permettent de voir que la plupart de ces derniers appartiennent aux joueurs, et de signaler la qualité des ballons qui n'est pas des meilleures.

Tout de même la question relevant de l'utilisation des plots nous révèle que 72% des encadreurs des écoles de basket ne disposent que de cinq (5) à quinze (15) plots lors des séances d'entraînement.

Seul 20% utilisent plus de vingt (20) plots lors des séances

Ceci témoigne des difficultés matérielles qu'ont les centres de basket. Un nombre important soit 24% ne disposent pas de dossards lors des séances d'entraînement.

Cependant il convient de noter que certains centres confectionnent des équipements pour les mettre à la disposition des joueurs du centre et possèdent en plus des dossards. Ceci rend compte de la volonté de certains de moderniser la pratique.

Les dossards et les plots, bien que non indispensables, peuvent donner de très bons résultats pour animer un entraînement.

**TABLEAU 15 : Les matchs d'entraînement**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
Oui	25	100%
Non	00	00
Totaux	25	100%

**TABLEAU 15 bis : Les matchs d'entraînement par années**

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs ni</b>	<b>Fréquence relative</b>
03 à 05 matchs	04	16%
PLUS DE 10	21	84%
TOTAUX	25	100%

L'analyse de la question des matchs d'entraînement nous révèle que :

La totalité des entraîneurs de l'échantillonnage de notre enquête jouent des matchs d'entraînement dans la saison

Ainsi 84% des entraîneurs des écoles de basket jouent plus de dix (10) matchs d'entraînements.

16% d'entre eux effectuent entre trois (03) et cinq (05) matchs avec leurs joueurs.

Nous constatons que le pourcentage des entraîneurs qui effectuent plus de dix (10) matchs est plus élevé, ceci s'explique par la formule d'organisation de leurs compétitions qui ne sont pas fréquentes.

C'est par des matchs que l'on arrive à rectifier certaines erreurs. L'organisation de ces matchs est bénéfique aussi bien aux entraîneurs qu'aux joueurs, d'où l'acquisition d'expérience, mais aussi l'évaluation du travail effectué.

## **SOLUTIONS ET PERSPECTIVES**

La formation du jeune basketteur dans les centres ou écoles de basket est confrontée à d'énormes problèmes. A la lumière de notre étude portée sur l'encadrement des jeunes dans les écoles de sport de basket nous nous permettrons de proposer quelques éléments qui pourront aider à l'amélioration qualitative de l'activité sportive dans les centres ou écoles de basket.

GABY Robert, dans l'œuvre de TOURNIER, P et RETHACHER(1999) nous disait que : « l'efficacité de l'action formative dépend essentiellement de cinq facteurs ; l'équipement sportif et les structures d'accueils, le recrutement, l'encadrement technique, le programme de formation et la promotion en fin de formation. »

Alors une restructuration et une réorganisation des centres de basket nous semblent urgentes.

L'expérience instructive que nous avons vécue lors de cette étude, nous incite, très humblement à formuler quelques propositions en guise de contribution au processus de développement du basket en général et au rayonnement des centres de sport de basket.

Gérer le sport à tous les niveaux, requiert des compétences accrues dans plusieurs domaines. Sous ce rapport l'exigence de performance doit se traduire par le recrutement de personnes disponibles, compétentes et bien souvent passionnées par le basket.

D'ailleurs, l'air du temps suggère la modernisation du basket pour une politique promotionnelle plus importante et plus efficace. Une modernisation de la Fédération Sénégalaise de Basket-ball s'impose alors. Ainsi nous proposerons la révision des textes régissant le basket au Sénégal, informatisation des fichiers au niveau de la fédération, etc.... La fédération doit faire appel à des experts pour sa gestion administrative.

Aujourd'hui la fédération doit prendre toute l'organisation de basket en compte, tant au niveau des clubs civils qu'au niveau des écoles de sports de basket. Ainsi aux critères de reconnaissances des associations sportives notamment les centres ou écoles de basket, doit s'ajouter une déclaration de l'existence de ces derniers à la fédération.

En effet il ya lieu aujourd'hui de créer une coordination des centres ou écoles de basket. L'existence de cette coordination doit servir de relais entre la fédération, ses structures de démembrements et les écoles de sports de basket.

Tout de même la mise en place de cette coordination devrait permettre une meilleure organisation des compétitions au niveau des centres de formation. C'est ainsi que nous aborderons dans la même mouvance que certains entraîneurs de ces écoles de sport pour proposer la mise en place de licences autres que celles fédérales, qui permettront une meilleure organisation des compétitions dans les centres de formation ; mais aussi un recensement des jeunes évoluant dans ces écoles, au bénéfice de la fédération.

Nous encourageons certains centres à s'ériger en clubs civils. Mieux encore l'heure est au regroupement des compétitions de petites catégories en zones dans les régions.

Ainsi les régions de Thiès, Diourbel, et Kaolack peuvent constituer une zone et organiser un championnat « inter-ligues » en y associant les centres ou écoles de basket.

A côté de ces problèmes d'organisations, les résultats obtenus antérieurement nous révèlent que les centres de basket sont confrontés à des difficultés financières, matérielles etc. ... Pour cela nous proposons l'ouverture au partenariat, à des sponsors pour soutenir l'activité et l'épanouissement des jeunes dans les écoles de sport de basket. Tout de même le parrainage des centres ou écoles de basket par des sociétés ou entreprises peut contribuer au développement du basket en particulier, et du sport en général.

On constate néanmoins que la rareté des stages de formation ou de recyclage, mais aussi le coût élevé de la participation aux sessions de formation constituent la plainte des cadres du sport au Sénégal. Alors nous proposerons la mise en place d'une formation permanente des cadres du sport, notamment :

- ❖ Multiplier les stages d'animateur et initiateur, mais aussi de premier et deuxième degré à partir des CDEPS (Centre Départemental d'Education Physique et Sportive) en s'appuyant sur des conseillers sportifs et les instituteurs, mais aussi et surtout faire appel à des experts.
- ❖ Organiser régulièrement des sessions aussi bien à l'échelle régionale qu'au niveau des arrondissements et communautés rurales.

Dans cette même optique nous proposerons le regroupement des cadres du basket en réseau qui peut être pour eux un cadre d'échange et de perfectionnement. La promotion en fin de formation nous semble très importante. Pour cela nous proposerons aux centres ou écoles de sport de nouer des partenariats avec les clubs pour qu'au sortir de la formation les jeunes puissent intégrer l'élite nationale et même internationale.

Au-delà de ces propositions, nous voudrions insister sur le fait qu'il n'existe pas de recette magique. Le développement d'une discipline sportive comme le basket est plutôt une lutte à longue échéance, avec ses progrès et ses reculs, dans la quelle l'important est de tirer les leçons de l'expérience, d'être ouvert à l'expérimentation et faire le mieux possible dans les circonstances données. L'heure est donc de taire les discours et d'agir d'avantage car aucune déclaration ne peut supplanter la réalité du terrain.

CONCLUSION

D'une manière générale, notre étude nous a permis de mettre en exergue des informations riches et bénéfiques. Ainsi nous noterons que les centres de basket existent et sont très fréquentés. Nous ne manquerons de noter que l'encadrement de ces centres est constitué au plus par des animateurs initiateurs. Tous de même cette analyse nous a aussi permis de déceler quelques problèmes qui entravent le développement du basket en général et le rayonnement des centres ou écoles de basket en particulier.

En somme les maux dont souffre la formation du jeune basketteur dans les écoles de sport se résument aux plus importants :

- ❖ aux problèmes financiers et matériels
- ❖ au manque de formation des cadres
- ❖ à l'organisation des compétitions, des griefs sont souvent entendus notamment la perturbation du travail scolaire.
- ❖ à l'insuffisance d'infrastructures.
- ❖ au manque d'assistance de la part de la fédération.

La somme des réponses constitue ainsi l'image que reflète la formation au niveau des écoles de sport de basket. Toutefois cette situation semble se justifier, car très souvent les problèmes d'ordre financiers, techniques, administratifs, etc.... ne sont pas maîtrisés au niveau des instances dirigeantes du sport comme la fédération ; ceci par manque de moyen.

Néanmoins des procédés méthodologiques comme les questionnaires nous ont permis de parcourir notre population cible constituée essentiellement d'encadreurs des centres ou écoles de basket.

Au terme de notre étude, et à la lumière des événements qui affectent le basket sénégalais, on peut, en prenant un peu de hauteur dire que ce sont les problèmes de la formation qui se répercutent sur la qualité du basket sénégalais.

En effet nous attribuerons ces problèmes aux manques d'assistance aux écoles de sport, mais aussi au fait que les critères de reconnaissances comme association sportive soient dépourvus de caractères sportifs.

Cependant il nous semble important et urgent de nous demander :

- ❖ Quels hommes pour la formation des jeunes ?
- ❖ Quelles structures pour cette formation ?

Mais aussi quelle politique pour le développement du sport en général, du basket en particulier ?

Toute fois nous avons eu à esquisser quelques solutions. En effet le développement du basket au Sénégal reste tributaire d'une bonne politique de la formation des jeunes, seul gage de pérennité de notre discipline.

Ainsi nous adhérons à l'idée que le développement n'est jamais dû à un génie intrinsèque quel qu'il soit, mais est plutôt la résultante d'une somme d'emprunts intelligente, pour suggérer l'élargissement de cette étude au plus profond des localités du Sénégal, mais aussi au niveau des instances dirigeantes du sport sénégalais.

# BIBLIOGRAPHIE

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES

BOSC, Gérard .et Raymond, THOMAS. (1976) : Que sais-je : Le basket-ball ; Presse universitaire de France ; Puf.

BOSC, Gérard. Et Poulain, B. (1995) : « basket-ball de l'école aux associations ». Revue EPS .Paris

CHATARD, R. et LEROY, J (1990) : Le guide des dirigeants et des éducateurs de football, Lavauzelle, Paris.432.pages

DILIEN, J : Le long chemin. (1976) : Broodcoorens, Brakel, 1<sup>er</sup> Edition, 191pages

HUGET, Dr Jacques. (1980) : Le basket-ball .Paris ; Editions Chiron,

Michel, BOUET. (1995) : Signification du sport, Edition l'harmattan, 5-7 rue de l'école polytechnique 75005. Paris. 670pages

PUJOLI FOYO, N.P : Devenez entraîneur de basket : Edition de VECCHI. SH ; 52 rue Mont Martre 75002 Paris. 191pages

TOURNIER, P. et RETHACKER, J. (1999) P La formation du footballeur. Amphora .Paris. , 206 pages

TURPIN, B. (1993) : Football préformation et formation. Amphora. Paris, 141 pages

## MEMOIRES

FAYE. Karim (1982): Expérience pratique de l'encadrement d'une école de sport de basket-ball ; Dakar ; 57 pages

CISSE Mamadou Bamba (2002) : Essai d'identification de quelques problèmes liés à la formation des jeunes basketteurs de la région de Dakar

**Documents :**

Fara, MBODJ (2008) : Module cour de droit du sport, Faculté des sciences juridiques et politiques.

Loi 84-59 du 24 Mai 1984 portant charte du sport

**Internet:**

[Http: // www.fiba.com.](http://www.fiba.com)

# ANNEXES

## **ANNEXE I: LEGISLATION**

Les textes qui régissent le sport dans notre pays sont :

- ❖ La charte du sport élaborée sous forme législative (loi n°8459 du 23 mai 1984)
- ❖ Le code des obligations civiles et commerciales
- ❖ Le décret n°760040 (1976)
- ❖ Les statuts des clubs
  
- ❖ De ces dispositions réglementaires, il convient de retenir les principaux points suivants :
  
- ❖ Amélioration de la santé physique et morale des pratiquants et de la population
- ❖ Caractère amateur de principe mais possibilité de professionnalisme (exemple de la lutte avec frappe et les tentatives pour le football)
- ❖ Gestion directe par l'état, de tous les sports au plan national
- ❖ Possibilité de déléguer cette gestion à un organisme public ou privé
- ❖ Possibilité d'intervention de l'état, des collectivités publiques ou privées pour mettre en place des conditions d'un meilleur développement des sports
- ❖ Possibilité de subventions publiques aux associations sportives
- ❖ Cotisations obligatoires des membres de l'association
- ❖ Concernant les écoles de basket, il n'existe pas à notre connaissance un cadre juridique spécifique. Ceci ne constitue t-il pas un frein au développement du basket-ball sénégalais ?

Le dossier de déclaration pour la reconnaissance comme association sportive comprend :

- ❖ Une lettre adressée au ministère de l'intérieur, sous couvert du ministre du sport par la quelle le président de l'association exprime son intention de déclarer l'association.
  
- ❖ Deux exemplaires dactylographiés des statuts.
- ❖ Quatre exemplaires de la liste nominative des membres fondateurs de l'association avec pour chacun d'eux l'adresse, la profession et l'âge.
- ❖ Quatre exemplaires du procès verbal de l'Assemblée Général (A G) constitutive faisant obligatoirement ressortir la composition du comité directeur.

Le dépôt se fait d'abord au niveau de la sous-préfecture de la localité qui l'envoie à la police. Celle ci fait une enquête de moralité sur le président, le secrétaire général et le trésorier. Puis, le dossier vient à la préfecture qui le transmet au niveau du Centre Départemental (C D EP S) qui est chargé de l'étude de conformité du dossier et donne avis à fin de l'envoyer à la gouvernance si l'association est de renommée locale ou au ministère de l'intérieur si c'est une association de renommée nationale.

C'est après tout ce circuit que le récépissé est délivré.

En attendant l'arrivé du récépissé, un certificat de dépôt est délivré pour faire valoir vos droits et s'acquitter de vos devoirs.

## **ANNEXE II :**

### **REGLEMENT SPORTIF DES COMPETITIONS DES JEUNES**

#### **Chapitre A : championnats**

##### **TITRE 1 TITRES ET CHALLENGES**

**Article premier** : La ligue de Dakar de basket- Ball organise au profit des associations de Dakar affiliées à la fédération sénégalaise de basket-ball des championnats régionaux masculin et féminin pour chacune des catégories d'âge

**Article 2** : Chacun des championnats est doté d'un trophée qui reste la propriété définitive de l'équipe déclarée championne régionale dans la catégorie concernée.

**Article 3** : Pour participer à ces compétitions une association devra remplir les conditions suivantes :

- s'affilier à la FSBB s /c de ligue
- être déclarée qualifiée par FSBB et par la ligue
- disposer d'un terrain homologuer et mis à la disposition de l'association pour abriter éventuellement les matchs
- disposer d'un centre de mimi basket fonctionnel
- disposer d'une équipe d'au moins 5(cinq) joueurs pour chaque catégories d'âge : minimes ; cadets ; juniors Espoirs en garçons ou / et filles
- Engager une équipe dans tous les championnats des différentes catégories d'âges en garçon et /ou filles
- Disposer d'une sous commission sportive fonctionnelle agréée par la ligue
- Etre représenté à la commission régionale des jeunes

## **Article 4 : TITRE 2 SYSTEME DES EPREUVES**

### **FORMULE CHAMPIONNAT**

1<sup>er</sup> PHASE : Les rencontres se déroulent en deux poules en aller et retour

A l'issue de ces rencontres, les deux premières de chaque poule seront retenues et les autres éliminées. Il ne sera pas prévu de Play down pour celle-ci sauf sur demande express auprès du C.D

2<sup>ème</sup> PHASE : à ce niveau les équipes joueront en demi-finales croisées en aller et retour

Les équipes classées premières joueront les matchs retour sur leur terrain

-Les équipes qualifiées après les demi-finales disputeront la FINALE sur un match sur terrain neutre.

L'équipe vainqueur sera déclarée championne régionale de la catégorie.

**Article 5** : Le classement des équipes lors de la première phase sera établi aux points sur la base des résultats de chaque rencontre :

- 02 points pour une victoire
- 01 point pour une défaite
- 00 point pour un match perdu par forfait ou pénalité
- ❖ Si deux équipes sont à égalité de points elles seront départagées par « goal difference particulier » sur la base du résultat de la rencontre les ayant opposées.
- ❖ Si l'égalité persiste, le « goal average » sera calculé sur la base de l'ensemble des rencontres qu'elles auront disputées dans la poule.

- ❖ Si plus de deux équipes sont à égalité de point la classification se fera en tenant compte seulement des résultats des rencontres des équipes à égalité.
- ❖ Si l'égalité persiste, le « goal average » sera calculé sur la base de l'ensemble des rencontres qu'elles auront disputées dans la poule.
- ❖ Si deux équipes sont à égalité de points, l'équipe qui a perdu un match par pénalité ou par forfait lors d'une rencontre les ayant opposés, est considérée comme ayant le plus mauvais « goal average ».
- ❖ Le « goal average » devra toujours être calculé par la division des paniers marqués par les paniers encaissés.

#### **Article 6 :**

Une équipe qui perd un match par pénalité perd le bénéfice des paniers marqués lors de la rencontre concernée. Ces paniers marqués n'entreront pas en lices dans les challenges mis en compétitions par la ligue, les sponsors.

**Article 7 :** conformément aux dispositions statutaires et /ou réglementaires l'engagement revêt un caractère obligatoire pour l'ensemble des associations (sauf ASFA qui devra compenser en encadrant un centre de mini basket)

#### **CHAPITRE B : COUPES**

**Article 8 :** Pour chacune des catégories d'âge, la ligue organise une épreuve dénommée coupe régionale. Ces épreuves peuvent être parrainées par une autorité de la région ou par une personne morale de Dakar.

**Article 9 :** L'engagement est obligatoire. Une association ne peut y engager qu'une seule équipe et les et les résultats entreront dans le décompte des points du challenge.

**Article 10** : La coupe mise en compétition reste la propriété de l'équipe qui aura remporté l'épreuve.

**Article 11** : La formule retenue est la classique : préliminaires, 1 /8 ,1/4 ½ finale et Finale soit 5 tours

**Article 12** : La programmation reste à la discrétion de la ligue qui peut programmer les finales sur tout terrain homologué.

**Article 13** : Toutes les rencontres se dérouleront avec chrono officiel.

### **CHAPITRE C : DISPOSITIONS GENERALES**

Les dispositions ci après restent valables pour toutes les compétitions de petites catégories.

#### **Article 14** : **Equipement**

Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur association. Quand les couleurs des deux équipes seront les mêmes ou prêterons à confusion, le club qui reçoit devra changer de maillots dans les vingt (20) mn.

#### **Article 15** : **Temps de jeux**

Les rencontres se dérouleront en deux (mi-temps) et le décompte s'effectuera comme suit

	<b><u>Chrono libre</u></b>	<b><u>Chrono bloqué</u></b>
✓ Juniors	2 x 30mn ou 4x15mn	2x18mn ou 4x10mn
✓ Cadets	2x25mn ou 4x12mn	2x15mn ou 4x8mn
✓ Minimes	2x20mn ou 4x 10mn	2x12mn ou 4x6mn

**Article 16 : DECOMPTE**

- a) Avec chrono bloqué : cf. temps et chrono officiel FSBB
- b) Avec montre ou chrono non bloqué : les seuls arrêts sont ceux ordonnés par les arbitres.

La règle des 2 dernières minutes sera appliquée pour chaque mi-temps.

**Article 17 : BATTEMENTS (attente)**

- a) Rencontre entre deux équipes d'un même département 15mn
- b) Rencontre entre deux équipes de départements distincts 30 mn

Seul l'arbitre est habilité à apprécier et prendre la décision de déclarer une équipe en retard forfait.

**Article 18 : La règle des 30 seconds**

L'application de la règle des 30 secondes est laissée à l'appréciation des arbitres. Cependant ils devront l'appliquer chaque fois que les conditions sont réunies et appréciées comme telles par les officiels désignés.

**Article 19 :**

Lorsque 2 équipes programmées sont présentes sur les lieux de compétition, les officiels et les équipes sont tenus d'utiliser tous les moyens pour faire jouer la rencontre.

Toute équipe qui refusera de répondre à l'appel des « arbitres de substitution » sera déclarée forfait

**Article 20 :** En l'absence de tout officiel de la CRAMC les équipes et la sous commission concernée devront prendre toutes les mesures pour faire jouer les matchs.

**Article 21 : CATEGORIE D'AGE**

Pour les catégories d'âge (de minimes à seniors) voir circulaire de rappel de la FSBB

**Article 22 : PARTICIPATION**

Tout participant à une rencontre joueur ou accompagnateur devra être titulaire d'une licence qui lui qualifie avant la rencontre.

**Article 23 :**

Chaque équipe est composée de quinze (15) personnes dont dix (10) joueurs et cinq (5) accompagnateurs. Seuls ce nombre sera sur le banc et les environs immédiats.

**Article 24 :**

La vérification des licences et l'identification des participants est obligatoire l'arbitre refusera la participation à toute personne non identifiée.

Article 25 : Tout joueur inscrit sur la feuille de match et présent sur les lieux devra obligatoirement prendre part à la rencontre.

Les officiels de tables sont tenus d'avertir les ménagers par le biais de l'arbitre sur la situation des joueurs non encore utilisés.

Le non – observation de cette règle entraîne la perte du gain de la rencontre en cas de réclamation ou d'évocation.

**Article 26 : RESERVES**

Les réserves concernant la qualification d'un joueur seront faites au moment de la vérification des licences, soit avant le début de la rencontre soit à la mi-temps si la présentation n'a pas été faite au début du match.

Toute fois si l'arbitre (pour gagner du temps) décide que la vérification des licences se fera à une autre période, il devra en informer les deux capitaines et les deux ménagers.

**Article 27 :**

Pour qu'une réserve soit recevable il faut :

- qu'elle soit notifiée à l'arbitre
- que l'équipe plaignante verse la somme de deux mille (2000) francs avant toute transcription
- qu'elle soit contresignée par l'arbitre et les deux capitaines (tout manquement doit être signalé)
- qu'elle soit confirmée dans les 72 heures.

**Article 28 :**

Toute réserve non confirmée ou non annulée dans les délais vaudra à son auteur une amande de 10 000fr payable à la ligue.

**Article 29 :**

Pour tout joueur visé par une réserve formulée pour fraude d'identité, la licence présumée fautive sera confisquée par l'arbitre qui la fera parvenir à la ligue.

**Article 30 : FEUILLE DE MATCH**

Sauf cas exceptionnel seules celles fournies par la ligue sont valables .Celles ci doit comporter aucune rature sur les noms, les fautes et la partie réservée aux réclamations et réserves.

Après chaque match elle devra parvenir à la ligue avant la prochaine réunion suivant la date de la rencontre.

### **Article 31 :      ACHEMINEMENT**

La feuille de match sera transmise de préférence par :

- Le délégué désigné ou le superviseur en cas d'absence de délégué
- Le responsable de la sous commission
- L'arbitre en cas de réserve ou réclamation

### **Article 32 :      Ballons**

Chaque équipe devra fournir un ballon de compétition. Le choix du ballon est du ressort exclusif de l'arbitre.

Encas d'absence totale de ballon les deux équipes perdent le match par pénalité et seront frappées d'une amende égale au prix d'un ballon.

Cette somme sera utilisée par la ligue pour leur acheter un ballon.

### **Article 33 :      SYSTEME DE DEFENSE**

La seule forme de défense autorisée en minimes est la défense homme à homme stricte. Pour toute faute de défense, l'arbitre sifflera une faute technique de défense (FTD) sanctionnée par 2 lancers francs plus possession à l'attaque.

Article 34 : Le présent règlement annule toutes les dispositions antérieures régissant les championnats régionaux de petites catégories.

### **Article35**

Tout les cas non prévus par ce règlement seront traités conformément aux dispositions, du code de jeu et des règlements généraux de la FSBB.

**INSTITUT. NATIONAL .SUPÉRIEUR. DE L ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DU SPORT  
(INSEPS)**

**QUESTIONNAIRE POUR ENTRAINEURS**

Cher collaborateur, ce questionnaire entre dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de maîtrise en sciences et techniques des activités physiques et sportives (S.T.A.P.S)

Ce travail répond à des motivations purement scientifiques et nous vous assurons de la confidentialité des réponses que vous nous donnerez .Nous vous remercions d'avance

**A/ Données Personnes**

1 Sexe M  F

2 Depuis quand entraînez vous ?.....

3 . Quelle catégorie avez-vous eu à entraîner ?

Minime  Cadette  Junior  Senior

4 Quelle catégorie encadrez-vous présentement ?

Minime  Cadette  Junior  Senior

**B / Niveau de formation**

5 Quel est votre niveau formation scolaire ?

Primaire  Secondaire  Universitaire  Autres

6 Quel est votre niveau de qualification

Animateur /Initiateur  1<sup>er</sup> degré  2<sup>ème</sup> degré  3<sup>ème</sup>   
degré  
Autres

7 Participez-vous aux sessions de formation ou de recyclage des entraîneurs ?

Oui  Non

*Si oui à quelle fréquence : régulièrement*  *moyennement*   
*Rarement*

### ***C/ Autres questions***

**8** *Rencontrez-vous des problèmes dans l'exercice de vos fonctions ?*

*Oui*  *Non*

**9** *Si oui quelle est la nature de ces problèmes ?*

*Financiers*  *Technique*  *Matériels*  *Sociaux*  *Autres*

**10** *Vos joueurs sont ils régulier à l'entraînement ?* *Oui*  *Non*

*Si non quels problèmes rencontrez-vous ?*

*Retards*  *Absences*  *Autres*

**11** *Travaillez-vous sur la base d'orientation d'une direction technique ?*

*Oui*  *Non*

**12** *Tirez-vous des satisfactions de l'exercice de vos fonctions ?* *Oui*  *Non*

**13** *À quel niveau se situent ces satisfactions ?*

*Financier*  *Matériel*  *Technique*  *Social*  *Autres*

**14** *Quelle est la qualité de vos relations avec vos dirigeants ?*

*Excellente*  *Bonne*  *moyenne*  *Passable*

**15** *Etes-vous rémunéré ?* *Oui*  *Non*

## ***D/ ORGANISATION DES ENTRAINEMENTS***

**16** *Combien de séances d'entraînements effectuez vous par semaines ?*

1  2  3  4  5

**17** *Combien d'heures dure une séance*

1heure  1 heure 30mn  2 heures  2 heures 30mn   
3 heures

**18** *Quel est l'effectif de vos joueurs lors d'une séance ?*

**19** *Combien de terrains disposez-vous ?*

**20** *Combien de ballons utilisez-vous par séance ?*

**21** *Combien de plots utilisez-vous par séance*

**22** *Combien de dossards disposez-vous par séance ?*

**23** *Jouez-vous des matchs d'entraînement ?* Oui

Non

*Si oui combien de matchs effectuez-vous par année*

*Maximum*

*Minimum*

*(INSEPS)*

## ***QUESTIONNAIRE POUR DIRIGEANT***

Cher collaborateur, ce questionnaire entre dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de maîtrise en Science et technique des activités physique et sportives (STAPS)

Ce travail répond à des motivations purement scientifiques et nous vous assurons de la confidentialité des réponses que vous nous donnerez. Nous vous remercions d'avance

**1 Avez-vous l'autorisation pour créer un centre de formation ?**

OUI  NON

**2 A qui appartient le centre ?**

Une personne  Un groupe d'individus  Une société  Autres

**3 Etes-vous entraîneur et encadreur en même temps ? OUI  NON**

**4 Qu'est ce qui motive les jeunes à intégrer votre centre ?**

Les compétitions  environnement du centre   
Qualité de la formation

Avoir de nouvelles relations  Autres

**5 Quelles sont les modes d'accès au centre ?**

Paiement  Gratuit  Autres

**6 Quel est le nombre total de joueurs dont vous disposez ?**

Nombre de fille

Nombre de gar

**7 Quelle est la répartition de ces effectifs dans ces groupes d'âges ?**

6-9ans  10 -13 ans  14-16ans  17-18 ans  18-et plus

**8 Disposez-vous de terrains d'entraînement ? Oui  Non**

Si oui combien de terrains disposez- vous ?

**9 Avez-vous contactez une assurance pour le centre ? Oui  Non**

**10 Faites- vous le contrôle médical à vos joueurs : Oui  Non**

**11 Rencontrez-vous des problèmes dans l'exercice de vos fonctions ?**

Oui  Non

**12 Quelle est la nature des problèmes que vous rencontrez ?**

Financiers  Sociaux  Matériels  Temporels  Techniques

Autres

**13 Participez-vous à des compétitions ? Oui  Non**

**14 Quelle est la formule d'organisation de vos compétitions ?**

Tournois  Championnats  Autres

**15 A quel moment organisez- vous vos compétitions ?**

Toute l'année  Pendant les vacances scolaires   
Les grandes- Vacances

Autres

**16 Comment appréciez- vous l'organisation de ces compétitions ?**

Excellente  bonne  moyenne  passable

**17 Etes-vous en contact avec la fédération sénégalaise de basket-ball ou ses structures : ligue, district, comité ... ?**

OUI  NON

**18 Quelles sont les qualités de vos relations avec la fédération Sénégalaise de basket-ball ou ses structures : ligue ; district ; comité ?**

Excellentes  bonnes  moyennes  passables

**19 Bénéficiez-vous d'assistances de la part de la fédération ou ses structures de démembrement ?**

OUI  NON

**Si oui quelles appréciations faites-vous de ces assistances ?**

Excellentes  bonnes  moyennes  passables

**20 Tirez-vous des satisfactions de l'exercice de vos fonctions ? Oui  Non**

**Si oui ; à quel niveau se situent ses satisfactions ?**

Financières  Matérielles  Sociales  Techniques

Autres